



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Saint-Denis, le 01 mars 2017

DRH SNCF Transilien
34, rue du Commandant Mouchotte
75014 PARIS

OBJET : Demande de Concertation Immédiate.

Madame, Monsieur,

Dans les EGT et établissements commerciaux en IDF, vous prévoyez de mettre en place courant 2017 le projet des « Petits Collectifs » qui risque de complètement bouleverser les conditions de travail et le quotidien des agents commerciaux.

Dans le même temps, d'autres réorganisations (après l'assermentation et les EML) comme la mise en place des EST, se cumulent et les établissements existants subissent de profondes restructurations.

Il nous semble donc urgent d'ouvrir de véritables négociations sur les revendications suivantes :

1. Un moratoire sur les réorganisations en cours et les suppressions de postes, afin de garantir un service public ferroviaire de qualité en IDF, dans le cadre du développement continu du nombre d'usagers et de leurs attentes sur la présence humaine de cheminot-es formé-es pour répondre à leurs besoins,
2. Une réflexion à partir de l'expérience et des bilans des CHSCT, des rapports de la médecine du travail, des expertises CHSCT afin d'agir sur les véritables causes de l'absentéisme, du mal-être au travail, des principales accidentologies (agressions physiques et verbales...) et de l'usure au travail que subissent les agents,
3. L'arrêt de la mise en place du Lean Management, des dérives managériales et de la culpabilisation des agents,
4. La prise en compte de la pénibilité pour les agents qui en sont exclus alors que se généralisent l'ultra-polyvalence et la flexibilité qui dégradent les conditions de travail et que la charge de travail des agents exécution et maîtrise ne cesse d'augmenter,
5. Une vision globale Transilien et établissement par établissement afin de pourvoir les postes vacants,
6. Des postes de réserve en nombre suffisant afin de pallier efficacement aux milliers de non-tenus, de postes figés, aux centaines de fermetures ponctuelles de gares Transilien, parmi lesquelles les petites gares et les gares en zone diffuse sont particulièrement touchées,
7. Le maintien et l'extension des EVS dont sont aujourd'hui privés les cheminot-es du Commercial Voyageurs (Indemnités Transilien, Langues Etrangères...),
8. Une réflexion sur l'évolution du parcours professionnel des agents et sur les possibilités de mutations qui sont actuellement freinées,
9. L'arrêt des filialisations et externalisations de métiers de cheminot-e-s, et l'embauche au cadre permanent (ou CDI) des agents en CDD,
10. L'arrêt des projets assermentation et le respect du dictionnaire des filières et de la réglementation du travail,
11. L'intervention des cheminots dans les gares exploitées par Transkeo,
12. L'évolution des bulles d'information et bulles des CAB utilisées par les agents des gares.

C'est pourquoi, la Fédération SUD-Rail, conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, vous dépose une Demande de Concertation Immédiate.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous adressons nos salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-Rail,

Emmanuelle Bigot
Sébastien Chatillon